

Questions orales

du prix du pain qui a eu lieu ces jours derniers et l'assurance donnée par le premier ministre dans son discours mardi, a-t-on obtenu des boulangers du Canada la promesse qu'il n'y aura pas d'autre augmentation du prix du pain en octobre? Est-on parvenu à un accord avec les boulangers pour suspendre les hausses de prix et, dans l'affirmative, pour combien de temps les boulangers sont-ils d'accord de le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): On m'a posé le même genre de question hier et c'est le ministre chargé de la Commission du blé qui y a répondu. Il a dit qu'il informerait la Chambre dès que possible de tout accord final conclu avec la Commission du blé pour résoudre ce problème.

M. Stanfield: Le premier ministre a assuré fermement à la Chambre mardi que l'augmentation de la subvention de \$1 à \$1.25 empêchera qu'une autre hausse de prix ait lieu en octobre. Dois-je comprendre qu'il déclare actuellement à la Chambre qu'il n'est pas en mesure de dire que les boulangers ont donné une ferme assurance ou que le gouvernement a conclu une entente avec eux pour empêcher une autre hausse des prix? Est-ce bien cela?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je répète, hier le ministre chargé de la Commission du blé a communiqué à la Chambre la réponse à cette question et à moins que ma mémoire me fasse défaut, il a également informé la Chambre que les boulangers lui ont donné une telle assurance.

Des voix: Non.

M. Drury: Si, il l'a fait.

M. Stanfield: Puis-je poser au premier ministre une question directe, afin qu'il me réponde de la même façon?

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Mardi, ayant fait une déclaration catégorique à la Chambre, le premier ministre peut-il lui dire maintenant que le gouvernement a conclu une entente précise avec les boulangers qui se sont engagés à ne pas augmenter le prix du pain au cours du mois d'octobre, et à respecter la durée de cette entente?

M. Trudeau: Je n'ai pas la réponse exacte.

Des voix: Oh!

M. Trudeau: Je ne sais pas pourquoi ils s'agitent là-bas. On m'a posé une question dite directe, mais il est évident que les députés d'en face ne veulent pas obtenir une réponse directe.

* * *

LES CÉRÉALES**DEMANDE D'EXPOSÉ DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX SUBVENTIONS POUR LE BLÉ**

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je voudrais poser une question au ministre chargé de la Commission du blé. Puisque le premier ministre de la Saskatchewan et le chef

[M. Stanfield.]

de l'opposition dans cette province ont rejeté les propositions du gouvernement parce qu'ils les considèrent comme étant insatisfaisantes, le ministre peut-il nous dire quand il nous exposera à la Chambre cette politique et nous expliquera en détail comment elle va favoriser le producteur ou le consommateur?

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je pense qu'on se rend facilement compte des avantages qu'elle procurera aux deux. Le prix ferme de \$3.25, auquel la Commission canadienne du blé vend aux meuniers, garantit que le coût du blé dans les produits consommés au Canada n'augmentera pas durant cette période à long terme et, par conséquent, le consommateur sera ainsi assuré d'un prix moins élevé que celui qui prévaudrait si on permettait aux prix de suivre le mouvement des prix mondiaux.

D'autre part, du point de vue du producteur, l'assurance de ce prix à long terme, indépendamment du mouvement futur des prix mondiaux, est extrêmement importante. De façon générale, les producteurs ont toujours été en faveur des accords à long terme qui leur valent une politique de prix ordonnée et, dans ce cas particulier, cet avantage s'applique au marché national qui constitue environ 1/3 de tout le blé vendu, mais il leur garantit un prix minimum de \$3.25 sur ce qui est censé être une période de sept ans et ce prix est le plus élevé jamais obtenu pour le blé canadien, sauf au cours des derniers mois.

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD CONCLU AVEC LA COMMISSION DU BLÉ

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration que le ministre a faite à la Chambre hier et aujourd'hui déposera-t-il maintenant à la Chambre un accord conclu entre le gouvernement et la Commission canadienne du blé, du genre de celui dont il a parlé, ou tout décret du Conseil donnant des instructions en ce sens à la Commission canadienne du blé, et nous dira-t-il si l'un d'eux est valide pour sept ans?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les mesures précises visant la mise en application ou de la validation officielle de cet accord seront entreprises en temps et lieu et elles seront toutes signalées à la Chambre.

* * *

LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES**LE PAIN—LA PROMESSE DES BOULANGERIES QUANT AU PRIX—DEMANDE D'EXPLICATIONS**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la réponse farfelue que le premier ministre m'a donnée le 26 juillet, je pense, lorsqu'il a dit que le prix du pain n'augmenterait que de 1/10 p. 100, montre bien comment il escompte enrayer l'inflation. J'aimerais poser la question suivante au ministre de la Justice. Avec combien de représentants de boulangeries s'est-il réuni et quelle a été la nature de l'accord verbal ou autre qui est intervenu aux fins d'empêcher le prix du pain d'augmenter encore au cours des quelques mois qui vont suivre?